

Code de déontologie de la pratique de massage ayurvédique

- Le praticien en massage de bien-être s'engage à respecter les règles de confidentialité, l'intégrité, les valeurs et croyances, ainsi que la liberté de la personne.
- Le praticien doit tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances ainsi que des moyens dont il dispose. Si besoin, le praticien doit diriger le client vers un thérapeute.
- Le praticien doit respecter le droit à l'intimité et à la pudeur du client et s'adapter en fonction.
- Le praticien doit s'abstenir de poser un diagnostic d'ordre médical ou de critiquer les avis et conseils des professionnels de la santé.
- Le praticien n'a pas à refuser de fournir ses prestations à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'orientations sexuelles, d'âge, de religion.
- Le praticien ne doit pas être impudique et doit se présenter convenablement vêtu dans l'exercice de son travail et ce, peu importe le lieu où il pratique.
- Le praticien s'engage à ne pas créer de climat de dépendance affective, à ne pas emmener son client sur le chemin de ses éventuelles appartenances.